



## FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES

Z.I. LA VOIVRE - 21, ALLEE DES CHENES - B.P. 31043  
88051 EPINAL CEDEX 9

**ASSEMBLEE GENERALE - DROITS DE VOTE "TIMBRE"**  
**SAMEDI 23 AVRIL 2022 à 9H00 - LA ROTONDE - THAON-LES-VOSGES**  
**Attention : le Pass Vaccinal sera exigé si sa présentation est toujours en vigueur dans les règles  
gouvernementales au 23 Avril 2022**

### **Résumé des principes (Cf: Article 11 des statuts et Article 5 du règlement intérieur) :**

Chaque titulaire du permis de chasser, adhérent de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges, dispose d'une voix. Il peut donner procuration par écrit à un autre adhérent.

Un titulaire du permis de chasser, adhérent à ce titre à la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges, qui n'est ni titulaire d'un droit de chasse, ni représentant d'une société, d'un groupement ou d'une association de chasse dans le département ne peut détenir plus de 10 pouvoirs.

Les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges qui disposent de pouvoirs en vue de l'Assemblée Générale doivent, vingt jours avant la date de celle-ci, soit le **3 Avril 2022**, adresser la liste nominative des droits de vote dont ils disposent (document au verso). S'agissant d'un dimanche, veillez à prendre vos dispositions afin que ces derniers soient recevables (cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux et relevé de la boîte aux lettres de la fédération le 3 Avril à 9H00). Tout dossier incomplet à cette date ne sera pas validé.

La Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges arrête ces listes avant l'Assemblée. Tous les adhérents de la Fédération peuvent en prendre connaissance au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges pendant les huit jours précédant l'Assemblée. Ils peuvent consulter la liste de l'ensemble des adhérents.

Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total d'adhérents de la campagne cynégétique précédente, soit 70 voix pour le département des Vosges.

### **Identification de la personne déposant les pouvoirs (mandataire):**

NOM : Prénom : Adresse :  Téléphone : Mail :
---

Votre Timbre vote (code barre)
--------------------------------

A....., Le.....

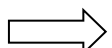


**DATE LIMITE DE  
DEPÔT FDC88 :  
3 Avril 2022 A 9H**

Signature,

**Copie de votre volet de validation 2021/2022 à joindre OBLIGATOIREMENT**

Feuille de dépôt « Timbre vote » au verso



## DELEGATION DE POUVOIRS « TIMBRE VOTE »

TIMBRE VOTE	Identification Du mandataire	SIGNATURE
Coller votre timbre ici	Donne pouvoir à	
Coller votre timbre ici	Donne pouvoir à	
Coller votre timbre ici	Donne pouvoir à	
Coller votre timbre ici	Donne pouvoir à	
Coller votre timbre ici	Donne pouvoir à	
Coller votre timbre ici	Donne pouvoir à	
Coller votre timbre ici	Donne pouvoir à	
Coller votre timbre ici	Donne pouvoir à	
Coller votre timbre ici	Donne pouvoir à	
Coller votre timbre ici	Donne pouvoir à	
Coller votre timbre ici	Donne pouvoir à	

**Si le nom d'un chasseur figure sur plusieurs listes, son nom sera rayé sur chaque liste.**